

d'interaction pour les questions intéressant l'ensemble des gouvernements provinciaux dans le domaine de l'enseignement, et l'Association des universités et collèges du Canada qui, en tant qu'organisation bénévole réunissant les universités canadiennes, joue le même rôle pour ses membres.

Les données décrivant ci-dessous les systèmes provinciaux portent avant tout sur les grandes universités non confessionnelles, qui sont toutes affiliées à l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC).

*Terre-Neuve* : L'Université Memorial est le seul établissement du genre dans cette province. Comme il a été dit plus haut, à Terre-Neuve il n'existe pas d'intermédiaire, ou organisme «tampon», entre le gouvernement et l'Université et, de ce fait, celle-ci entretient des relations directes avec le gouvernement provincial. Les questions ayant trait au financement sont confiées à un comité spécial du Cabinet chargé des affaires universitaires, tandis que les rapports courants se font au moyen de contacts directs entre l'Université et les ministères de l'Éducation et des Finances.

*Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick* : Les provinces maritimes comptent beaucoup d'établissements du niveau universitaire de petite et de moyenne tailles (un à l'Île-du-Prince-Édouard, quatre au Nouveau-Brunswick et treize en Nouvelle-Écosse). Aussi se sont-elles dotées d'un organisme unique, la Commission de l'enseignement supérieur des Maritimes, chargée de servir d'intermédiaire entre les universités et les gouvernements des trois provinces. Créée en vue d'aider les provinces et les établissements à utiliser et à répartir plus efficacement les ressources de l'enseignement supérieur dans la région, la Commission relève du Conseil des Premiers ministres des Maritimes. C'est par l'intermédiaire de ce dernier que la Commission soumet chaque année aux parlements provinciaux ses recommandations concernant le niveau d'aide financière à verser aux universités. Chaque parlement fixe lui-même le niveau de financement des établissements relevant de sa compétence; les subventions sont alors remises aux universités par la Commission (au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard), ou par le ministre de l'Éducation (en Nouvelle-Écosse) sur la recommandation de la Commission.

Les universités des provinces maritimes, de concert avec l'Université Memorial de Terre-Neuve, ont créé l'Association des universités de l'Atlantique, organisation bénévole dont l'objectif est d'assurer la haute qualité